

- PROJET DE LOI REMPLAÇANT LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE LAPORTE PAR CELUI DE « PIERRE-LAPORTE »
- PROJET LOI REMPLAÇANT LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE RIVIÈRE-DU-LOUP-TÉMISCOUATA PAR CELUI DE « RIVIÈRE-DU-LOUP-TÉMISCOUATA-LES BASQUES »
- PROJET DE LOI REMPLAÇANT LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE VIMONT PAR CELUI DE « VIMONT-AUTEUIL »

CONTEXTE

Il est possible pour l'Assemblée nationale de modifier, par une loi, le nom d'une circonscription. Ce processus fut utilisé pour que le nom attribué à la circonscription électorale de Bourget soit remplacé par celui de « Camille-Laurin » par le biais de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), adoptée à l'Assemblée nationale le 24 mai 2022.

Par le biais de projets de loi de députés, la députée Isabelle Poulet souhaite modifier le nom de sa circonscription de Laporte pour qu'il devienne « Pierre-Laporte », la députée Amélie Dionne souhaite modifier le nom de sa circonscription Rivière-du-Loup-Témiscouata pour qu'il devienne « Rivière-du-Loup-Témiscouata-Les Basques » et la députée Valérie Schmaltz souhaite modifier le nom de sa circonscription Vimont pour qu'il devienne « Vimont-Auteuil ».

OBJECTIFS ET PROPOSITIONS

Ces projets de loi poursuivent plusieurs objectifs, dont :

- pour la circonscription de Laporte, honorer la mémoire de monsieur Pierre Laporte de manière significative, notamment pour les générations futures. Aussi, elle vise à harmoniser le nom de la circonscription avec l'appellation des autres infrastructures nommées pour lui rendre hommage ainsi qu'avec la toponymie d'autres circonscriptions qui comportent les prénoms et noms;
- pour la circonscription de Rivière-du-Loup-Témiscouata, mieux décrire la réalité géographique de la circonscription et favoriser le sentiment d'appartenance de l'ensemble des citoyens du territoire à la circonscription;
- pour la circonscription de Vimont, mieux décrire la réalité géographique de la circonscription et favoriser le sentiment d'appartenance de l'ensemble des citoyens du territoire à la circonscription.

Pour atteindre ces objectifs, les projets de loi proposent respectivement :

- d'ajouter le prénom « Pierre » au nom de la circonscription Laporte;
- d'ajouter « Les Basques » au nom de la circonscription Rivière-du-Loup-Témiscouata;
- d'ajouter « Auteuil » au nom de la circonscription Vimont.

AVANTAGES

Les mesures proposées seront favorables à apporter plus rapidement les modifications qu'en utilisant le processus prévu à la Loi électorale. Elles permettront notamment aux circonscriptions visées de mieux représenter la réalité géographique des régions concernées, d'harmoniser la toponymie avec celle des autres circonscriptions et de favoriser le sentiment d'appartenance des citoyennes et des citoyens.

IMPACTS

De manière générale, les mesures prévues aux projets de loi contribueront à répondre aux attentes d'acteurs locaux. Une fois les modifications réalisées, les nouveaux noms feront partie d'une liste des circonscriptions mise à jour qui sera publiée à la *Gazette officielle du Québec* et entrera en vigueur lorsque la présente législature aura pris fin.